S.i.v.o.s.

Fontaines-En-Sologne / Tour-En-Sologne

Siège social :

Mairie de Tour en Sologne – 41250 Tour-En-Sologne

☎ 02 54 46 38 23

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DES STATUTS

(à adresser à chaque commune membre avant le 30 septembre N + 1
Avec les pages du compte administratif) *

- ***Gérard BARON, Maire de Fontaines-en-Sologne, Président***
- ***Patrice DUCHET, Maire de Tour-en-Sologne, vice-président***
- ***Pascale GARNIER,***
- ***Denis LEPINE,***
- ***Virginie VERNERET,***
- ***Arnaud GAUDIN,***

I – BUDGET DU SIVOS

Le budget primitif 2021 a été voté en équilibre le 19 février 2021 pour 404 252.25 €

- **388 252.25** € en section de fonctionnement
- **16 000** € en section d'investissement

Le compte administratif 2021 affiche les résultats suivants : **(en tenant compte des soldes d'exécution de l'année précédente)**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement (avec reports)	353 189.87 €	388 248.24 €
Section d'investissement (avec reports)	15 193.65 €	9 784.50 €
Total	**368 383.52 €**	**398 032.74 €**
Résultat global du budget : **excédent**		**29 649.22 €**

Quelques articles en détail

Art.7474 *La participation des communes est de **283 737 €** est répartie comme suit :*

- Fontaines-en-Sologne *(44 enfants)* : ----------97 535 €
- Tour-en-Sologne *(84 enfants)* : ---------- 186 202 €

Basés sur les effectifs respectifs comptabilisés à la rentrée scolaire précédent le vote du budget à la rentrée de septembre 2020 (+ 11 enfants extérieurs) soit un total de 139.

Art.6574 ***Subventions*** *aux associations :* ---------- *0€*

Les investissements

Les dépenses réelles se sont élevées à 15 193.65 € (détail des investissements en annexe)

Les recettes d'investissement sont de 6 377.89€, le remboursement de la TVA payée sur les investissements de 2020 s'est élevé à 514.69 € et le montant de la subvention « écoles numériques » 5 863.20€.

II – LES ENSEIGNEMENTS

Effectifs rentrée septembre 2021

126 enfants répartis comme suit :

61 élèves sur Tour répartis en 3 classes : 24 PS-MS / 20 GS-CP / 17 CP-CE1
65 élèves sur Fontaines répartis en 3 classes : 17 CE1-CE2 / 24 CM1-CM2 / 24 CM1-CM2

12 PS – 12 MS – 15 GS – 12 CP – 10 CE1 soit 61 élèves pour l'école de TOUR
5 CE1 – 12 CE2 – 29 CM1 – 19 CM2 soit 65 élèves pour FONTAINES
Ce sont des classes à double niveau.

Les enseignantes : année 2021

Classe maternelle PS - MS : Isabelle LEJUS

Classe maternelle GS – CP : Sophie TROUVE-CLAIS, directrice de Tour

Classe de CP-CE1 : Emmanuelle GAILLARD

Classe de CE1 – CE2 : Rachel LATOUR

Classe de CM1- CM2 : Elise SAUGER

Classe de CM1-CM2 : Séverine DEROUET, directrice de Fontaines

1 ATSEM dans chaque classe de maternelle = Mme DAUMAS (classe de PS-MS) - Mme MAULNY (classe de GS-CP) Mme PLUMENAIL, à temps non complet 2 jours par semaine qui a pris sa retraite le 1er août 2021.

Les projets d'écoles (sorties – spectacles – piscine - voyages – intervenants) :

Les projets d'écoles 2021 ont été examinés par le SIVOS lors de la réunion du budget du 19 février 2021. Il n'y a pas d'attribution pour les coopératives scolaires, celle de Fontaines n'a pas fait de demande et à Tour les demandes ont été refusées puisque le budget des coopératives scolaires permet de financer les projets 2021. La liste du matériel demandé a été acceptée en totalité par les membres du Comité Syndical. Les budgets alloués par classe ont été maintenus à 40 € par élève.

Le SIVOS a également accordé le financement de l'activité piscine à raison de 12 séances par école
** Séances piscine et déplacements : Forfait établi par la communauté de communes du Grand Chambord et prélevé sur la dotation versée à chaque commune : chaque commune refacture ensuite au SIVOS :* ***seuls les enfants de Fontaines en bénéficient encore cette année (cm1 – cm2)***

En fournitures scolaires art. 6067, les crédits votés au budget primitif soit 7 343.78 € se décomposent ainsi :

- 5 560 € (40 € x 139 enfants = effectifs de la rentrée de septembre 2020)
- 600 € de livres pour les classes de Fontaines-en-Sologne
- 630 € de livres pour les classes de Tour en Sologne (160 € par classe de maternelle et 310 € classe primaire)

Reliquat de 2020 d'un montant de 553.78€

Dépenses réelles de l'année : 7 047.17 € (fournitures 6067) et 354.25 € (26 dictionnaires)
Le solde non consommé de 296.61 € a été reporté aux crédits de 2022.

Les conseils d'école : trois conseils d'école ont ponctué la vie scolaire les 30 mars, 11 juin et 19 octobre.
La pause méridienne est respectée avec 1 h 30 dans les 2 écoles.
Horaires à Fontaines en Sologne : 8 h 50 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 20
Horaires à Tour en Sologne : 8 h 50 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 20

III – LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les tarifs des différents services pour 2021

REPAS MATERNELLE	3.35 €
REPAS PRIMAIRE	3.57 €
REPAS ADULTE	4.43 €
PERSONNE EXTERIEURE	6.03 €
GARDERIE MATIN	1.24 €
GARDERIE APRES-MIDI + GOUTER	1.93 €
GARDERIE A LA JOURNEE	3.17 €

Restaurant scolaire :

Un nouveau marché a été signé avec RESTORIA pour 3 années le 1er septembre 2020 avec les tarifs suivants au 01/09/2020 :

- repas maternelle ..... 2,65 € TTC
- repas primaire ..... 2.79 € TTC
- repas adultes ..... 3.49 € TTC

* supplément de 0.015€ sur les repas de Tour en Sologne pour la location du four.

Restoria ne facture pas au prix du repas mais à la composante du repas.

L'évolution de l'indice contractuel sur la base du mois de Mars, mois de référence, correspond à une hausse de 0,793 %. La hausse tarifaire s'applique à compter du 1er septembre 2021.

Les repas sont équilibrés et élaborés par une diététicienne. Pour les enfants présentant une allergie, un Plan d'Accueil Individualisé est établi avec l'école. Les menus sont consultables sur le site radislatoque.fr et sur l'application panneau pocket « SIVOS FONTAINES TOUR ».

Le règlement intérieur n'a pas été modifié depuis septembre 2018.

Le service CANTINE en quelques chiffres :

Montant versé au prestataire : art. 6042 : ---------- ***47 203.43 €***

Montant facturé aux parents pour les repas art. 7067 : ---------- ***53 967.75 €***

Achat de pain (aux boulangers locaux) art. 60623 en partie : ---------- ***2 054.57 €***

Des plans d'accueil individualisés sont mis en place par l'école pour les enfants dont la santé nécessite le suivi d'un régime. Ces plans ont permis de définir, en accord avec le prestataire de service et les parents, les conditions de prise de repas (aliments autorisés etc…).

Analyses bactériologiques

Les restaurants scolaires sont régulièrement contrôlés au niveau de l'hygiène. Le laboratoire départemental d'analyses a effectué quatre visites dans chaque cantine, pour des analyses de lames de surface. Celles-ci n'ont pas fait ressortir de dysfonctionnements majeurs concluant à une bonne désinfection de tout le matériel de cantine.

Coût des analyses pour l'année : **173.76 €**

Produits d'entretien :

Depuis le budget 2021, le SIVOS FONTAINES TOUR gère les produits d'entretien pour les écoles.

Montant budgété en 2021 art. 60631 : ..... **5 000.00 €**

Montant dépensé en 2021 : ..... **4 358.58 €**

Garderie périscolaire

Horaires de fonctionnement :

A Tour et Fontaines, le matin de 7 H à 8 H 40 ; l'après-midi de 16 H 20 jusqu'à 19 H 00.
Avec la mise en place des protocoles sanitaires, liés au covid-19, les enfants ne peuvent utiliser que la garderie de leur école afin de limiter le brassage des élèves.
Montant facturé aux parents pour les garderies : art 7066 : ----------**11 366.09€**
Goûters : achat pour les garderies art 60623 en partie : ---------- **523.51 €**

Il est proposé aux enfants différents goûters (barres de chocolat avec du pain, confiture, fromages emballés, gâteaux fourrés, BN) dans le cadre des directives du « plan national nutrition santé ».
A Tour, le gouter est donné dans la cantine et la garderie se déroule dans la salle de motricité.
La garderie de Tour accueille une moyenne 20 à 30 enfants.
A Fontaines, le goûter est pris dans la garderie. La garderie de Fontaines accueille entre 10 et 20 enfants en moyenne.

Transports scolaires

Le règlement de transport spécifique au SIVOS n'a pas été modifié depuis septembre 2018. Le planning des horaires est revu avant chaque rentrée pour optimiser au mieux le fonctionnement du service par le Conseil Régional. C'est d'ailleurs, ce dernier qui a la charge de fabriquer les cartes de bus que les enfants doivent valider à chaque montée. Les bus REMI sont équipés de lecteurs. Les cartes JV Malin sont valables 5 ans.

*Coût du transport : **48 097.92 €** = une partie est subventionnée par le Conseil Régional ; aucune participation n'est demandée aux parents. Le transport des enfants résidant à moins de 3 km de l'école n'est pas subventionné.*
Le montant perçu du Conseil Régional en 2021 s'élève à **28 618.87** € (les remboursements sont décalés sur deux exercices comptables puisque le remboursement s'effectue par année scolaire).

Prestataire du transport scolaire :

C'est la société SIMPLON qui effectue le ramassage scolaire. Le marché a été signé en 2021 pour 4 années. Le prix est révisé chaque année en septembre, au 1er septembre 2021 il s'élève à 347.23 € TTC par jour pour les 2 circuits. Le SIVOS bénéficie des bus du transport du collège ce qui réduit le coût journalier.

Accompagnateurs :
Les 2 bus de ramassage scolaire du RPI bénéficient d'une accompagnatrice matin et soir.

IV – LE PERSONNEL

Les salaires :

Le montant des frais de personnel s'est élevé à (**chapitre 012**) ---------- **232 091.79 €**
Personnel * (salaires et charges patronales) ---------- 221 323.53 €
Participations COS (comité des œuvres sociales) ---------- 4 499.55 €
Assurance du personnel ---------- 6 268.71 €

En mars 2021, une prime exceptionnelle liée au covid a été accordée à tous les agents.
Réévaluation du montant de la participation employeur pour la prévoyance à hauteur de 10€.
Elaboration et mise en place d'un règlement intérieur pour les agents du SIVOS à compter du 01/07/2021.

Pot de rentrée :
Le 31 août 2021 : pot de rentrée regroupant le personnel du SIVOS, les agents des communes, les élus, les conducteurs de bus de SIMPLON ainsi que les enseignantes s'est tenu à l'école de Tour-en-Sologne. Depuis cette année, le coût est pris en charge par le SIVOS.

Tableau des effectifs au 31/12/2021 et récapitulatif des mouvements de personnel en 2021 :

- 01/08/2021 : Départ à la retraite de Mme PLUMENAIL Corinne.
- 01/09/2021 : Création de trois postes permanents d'adjoint technique pour palier le départ d'un agent titulaire.
- 01/09/2021 : augmentation du temps de travail de AUGER Christelle et Marielle GEORGE, réduction du temps de travail pour Karine MAULNY et Céline DAUMAS.
- 01/09/2021 : avancement de grade Mme GEORGE Marielle adjoint technique territorial principal de 2ème classe.
- 07/12/2021 : avancement de grade Mme AUGER Christelle adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Effectifs au 31/12/2021

Grade	Nombre d'agents	
	Temps complet	Temps non complet
ATSEM principal 1ère classe	0	2
Adjoint tech. principal 2ème cl	0	3
Adjoint technique	0	1
Adjt technique - CDD	0	3
Adj adm. ppal 2ème classe	0	1

À Tour-en-Sologne, le 10 mai 2022.
Le Président :

SIVOS FONTAINES - TOUR-EN-SOLOGNE MAIRIE 41250

Pièces en annexe : Les 2 pages principales du Compte Administratif 2021
Page principale du Budget Primitif 2021
La fiche information des différents services
Investissements 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	353 189,87	G	379 138,99
	Section d'investissement	B	15 193,65	H	6 377,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 109,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	3 406,61 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	368 383,52	= G+H+I+J	398 032,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	353 189,87	= G+I+K	388 248,24
	Section d'investissement	= B+D+F	15 193,65	= H+J+L	9 784,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	368 383,52	= G+H+I+J+K+L	398 032,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	388 252,25	379 143,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 109,25
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	388 252,25	388 252,25

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	16 000,00	12 593,39
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 406,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	16 000,00	16 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	404 252,25	404 252,25

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

ANNEXE = FICHE INFORMATION DES DIFFERENTS SERVICES

			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (01-janv)	2020 (01-sept)	2021	2022
TARIFS	CANTINE	PRIMAIRE Enfant	2,91 €	2,97 €	3,03 €	3,12	3,15	3,21	3,27	3,35	3,42	3,52	3,57	
	CANTINE	MATERNELLE	2,72 €	2,77 €	2,83 €	2,91	2,94	3,00	3,06	3,14	3,20	3,30	3,35	
	CANTINE	ADULTE / extérieur	5,00 €	5,00 €	5,10 €	5,25	5,30	5,41	5,52	5,66	5,77	5,94	6,03	
	CANTINE	SPECIFIQUE	3,15 €	3,15 €	3,21 €	3,31	3,34	3,41	3,48	3,57	3,64			
	CANTINE	Agents du SIVOS *	2,91 €	2,97 €	3,03 €	3,12	3,15	3,21	3,27	3,35	3,42	3,52	4,43	
	GARDERIE	MATIN	1,00 €	1,02 €	1,04 €	1,07	1,10	1,12	1,15	1,18	1,20	1,22	1,24	
	GARDERIE	SOIR	1,50 €	1,53 €	1,56 €	1,61	1,70	1,73	1,78	1,82	1,86	1,90	1,93	
	GARDERIE	JOURNEE	2,50 €	2,55 €	2,60 €	2,68	2,80	2,85	2,93	3,00	3,06	3,12	3,17	

* autre que ceux qui travaillent pendant la pause méridienne

SIMPLON

292,25 € TTC au 1/9/2015
293,12 € TTC au 1/9/2016
318.21 € TTC au 4/9/2017
330,29 € TTC au 4/9/2018
336,98 € TTC au 2/9/2019
347,22€ TTC au 01/09/2020
347,22 € TTC au 01/09/2021

Chauffeurs Tour	*matin :*	Accomp :BOUCHERE Angélique
	soir :	Accomp : Céline DAUMAS
Chauffeurs Fontaines	*matin :*	Accomp : Angélique PLOQUIN
	soir : ADAM Séverine	Accomp : Angélique PLOQUIN

RESTAURATION

		RESTORIA ac/1/9/2020	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
	REPAS	MATERNELLE	2,375 €	2,320 €	2,343 €	2,38 €	2,19 €	2,23 €	2,25 €	2,65	2,67
	REPAS	PRIMAIRE	2,478 €	2,320 €	2,343 €	2,38 €	2,19 €	2,23 €	2,25 €	2,79	2,81

ENSEIGNANTS et (ATSEM)

Effectifs actuels

Elèves au 1/9/2016	154	Elèves au 2/9/2019	145
Elèves au 4/9/2017	153	Elèves au 4/9/2020	139
Elèves au 3/9/2018	154	Elèves au 2/9/2021	126

ECOLE DE TOUR

Isabelle LEJUS	PS - MS
Soph TROUVE-CLAIS -Dir	GS - CP
Emmanuelle GAILLARD	CP - CE1

Céline DAUMAS (ATSEM)
Karine MAULNY (ATSEM)

ECOLE DE FONTAINES

Rachel LATOUR	CE1 -CE2
Elise SAUGER	CM1-CM2
Séverine DEROUET - Dir	CM1-CM2

AGENTS DE TOUR		AGENTS DU SIVOS				AGENTS DE FONTAINES EN SOLOGNE	
COSTE	Isabelle	LE FUR Marion	responsable	PLOQUIN Angélique		HEMARD	Laure
DURAND	Stéphanie	AUGER Christelle				THEVOT	Florence
		DAUMAS Céline		ADAM Séverine	cdd	MOULUSSON	Fabrice
BOZIER	Denis	GEORGE Marielle		LORGEOU Sylvie	cdd	LEGEAY	Franck
		MAULNY Karine		BOUCHERE Angéli	cdd	BOUCHERE	Angélique

SIVOS FONTAINES / TOUR

Annexe

Investissements 2021	art.2051 Logiciel	art. 2183 mat de bureau et informatique	art. 2184 mobilier	art. 2188 matériel
ECOLE DE TOUR				
classe mobile 5 ordinateurs (mai 2021)		4 014,00 €		
tabouret tilo			85,80 €	
2 trottinettes DO RE MI				242,40 €
2 ordinateurs portable HP 250 G7		1 352,40 €		
ECOLE DE FONTAINES				
classe mobile 10 ordinateurs (mai 2021)		6 360,00 €		
deux disques durs interne		680,16 €		
SECRETARIAT SIVOS				
ordinateur portable HP (avec logiciel)		1 700,40 €		
Licence VPN	204,00 €			
CANTINE DE TOUR				
Marmite à soupe 8L				107,40 €
GARDERIE DE TOUR				
PORTABLE Y62 WIKO BLEU		79,99 €		
CANTINE DE FONTAINES				
CHARIOT INOX 3 PLATEAUX		129,47 €		
4 chaises jaune taille 4				
GARDERIE DE FONTAINES				
PORTABLE Y62 WIKO BLEU		79,99 €		
4 CHAISES JAUNE TAILLE 4			157,64 €	
TOTAL PAR ARTICLE		14 396,41 €	243,44 €	349,80 €
TOTAL GENERAL		15 193,65 €		